

Engie annonce une remise moyenne de 100 euros pour ses clients bénéficiaires du chèque énergie

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 40 minutes,

Mis à jour il y a 25 minutes

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/02:01 🔊



La directrice générale d'Engie, Catherine MacGregor. *BENOIT TESSIER / REUTERS*

Le coût de cette mesure s'élève à 90 millions d'euros pour Engie, a également annoncé le groupe ce jeudi.

Engie va accorder en novembre une remise de 100 euros en moyenne par client bénéficiaire du chèque énergie, a indiqué la directrice générale du groupe Catherine MacGregor dans un entretien publié jeudi sur le site du *Parisien* . La remise sera proportionnelle au montant du chèque énergie, et le coût de cette mesure s'élève à 90 millions d'euros pour Engie, pour 880.000 clients concernés, a confirmé le groupe à l'AFP.

Un «geste citoyen»

*«Nous sommes conscients de la réalité inflationniste et soucieux des difficultés rencontrées par nos clients, que ce soient les ménages ou les industriels», a souligné Catherine MacGregor dans *Le Parisien*. Le groupe, qui doit présenter ses résultats vendredi, a également mis en place un fonds de soutien de 60 millions d'euros à destination des petites et moyennes entreprises, «qui va leur permettre d'avoir accès à des garanties dont elles ont besoin pour acheter de l'énergie», voire à «des facilités de paiement quand elles peinent à payer les factures».*

Ce geste ne répond pas au débat lancé au Parlement en juillet sur la mise en place d'une taxe sur les surprofits réalisés par les grands groupes, affirme la dirigeante. TotalEnergies avait annoncé par exemple une remise de 20 centimes d'euros par litre de carburant à la pompe entre septembre et novembre dans toutes ses stations-service, puis de 10 centimes par litre sur le reste de l'année.

«C'est avant tout un geste citoyen, pour aider nos clients. (...) Engie ne produit pas de gaz, mais l'achète et le revend au prix de marché. Il n'y a donc pas là de surprofit», a expliqué Catherine MacGregor. «Sur l'électricité, certains actifs, notamment nos centrales nucléaires en Belgique, ont effectivement bénéficié des prix élevés de l'énergie. Ils sont soumis à un régime de taxes et de redistribution des profits qui est déjà très bien défini. Cela nous permet de retourner une proportion importante de ces bénéfices aux États concernés», a précisé la dirigeante.

À VOIR AUSSI – Comment faire baisser l'inflation ?